

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025.050**Séance du **DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 6 mai 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

3 pouvoirs :

Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Etrembières : Révision générale

Par délibération en date du 10 mars 2025, le conseil municipal de la commune d'Etrembières a arrêté le projet de révision générale du PLU de sa commune.

Conformément aux dispositions de l'article L153-17 du code de l'urbanisme, le projet a été transmis pour avis en mairie de Vétraz-Monthoux, le 21 mars 2025.

Le projet de PLU a été présenté en commission Urbanisme, Développement durable et Déplacements. Cette dernière propose d'émettre un avis favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable au projet de révision générale du PLU d'Etrembières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 14 mai 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 15/05/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.